



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de ses séances tenues le 4 novembre 2014 et le 18 décembre 2014, les règlements suivants :

- **Règlement 01-283-81** intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) ».
- **RCA14-14005** intitulé « Règlement sur le lotissement de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

En date du 29 janvier 2015, des certificats de conformité au plan d'urbanisme ont été délivrés relativement à ces règlements.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures normales de bureau. Les règlements peuvent également être consultés sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements sont entrés en vigueur le 29 janvier 2015.

Le 13 février 2015

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication :
Le Devoir, édition du 13 février 2015